

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 145 (2000)  
**Heft:** 5

**Vorwort:** Avis de tempête!  
**Autor:** Weck, Hervé de

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SOMMAIRE

Mai 2000

	Pages
<b>Editorial</b>	
■ Avis de tempête	3
<b>Armée XXI</b>	
■ Entretien avec le cdt C Dousse (1)	6
■ Armée XXI: crédibilité	11
<b>Guerre de l'information</b>	
■ L'armée doit la gagner!	13
<b>Partenariat pour la paix</b>	
■ Observateurs de police civile au service de l'ONU	17
■ L'exercice « MILES PROTECTOR »	20
<b>Armées étrangères</b>	
■ Visite au 40 <sup>e</sup> régiment d'artillerie à Suippes	23
<b>Armée 61</b>	
■ La défense suisse et l'OTAN (1945-1995)	28
<b>Histoire</b>	
■ Commandos d'exploration «Golani» (2)	36
■ Sur la route de Marengo, le fort de Bard	42
<b>Lettre de lecteur</b>	
■ Le repentir ne passera pas!	50
<b>ARMS</b>	
■ Le div Michel H. Montfort nous a quittés...	52
<b>Nouvelles brèves</b>	54
<b>Revue des revues</b>	56
<b>SSO: comité central</b>	I
<b>RMS-Défense Vaud</b>	II-V

## Avis de tempête!

La *Revue militaire suisse* doit se préparer à une « période de tempête »! La réalisation de l'Armée XXI entraînera une forte diminution des effectifs (environ 150 000 à la place de 350 000). Le nombre d'officiers suivra la même courbe; de plus, la plupart des militaires termineront leur carrière aux environs de 32 ans.

La situation que l'on a connue au début 1995 pourrait se renouveler. A l'époque, les officiers mis en « réserve inactive » (quelle erreur monumentale de terminologie!) reçoivent un formulaire craché par ordinateur, avec un fac-similé de la signature du chef d'Etat-major général, leur signifiant leur « licenciement »; les autres découvrent une « feuille de compte » les avisant du nombre de jours de service encore à accomplir. Beaucoup de ceux qui ont un total libellé «\*\*\*» ne sont pas promus commandants de corps! Ils ont simplement épuisé le crédit «jours de service» décidé par les planificateurs.

Pourtant, nombreux sont ceux qui ne tardent pas à être sollicités pour se succéder à eux-mêmes et combler les vides, surtout dans les états-majors supérieurs, que les têtes pensantes n'avaient pas pris en compte. Avec le début de l'Armée 95, il y a beaucoup d'officiers mécontents qui, comme Hector, rentrent dans leur tente et ne veulent plus entendre parler de militaire...

Si, depuis lors, les mœurs n'ont pas changé au Palais fédéral et au Pentagone, on peut s'attendre à des réactions semblables. D'autre part, les officiers subalternes et les capi-

taines, libérés de leurs obligations militaires au début de la trentaine, ne vont-ils pas se désintéresser de la chose militaire, démissionner des sociétés d'officiers et résilier leur abonnement aux périodiques militaires. Attitude d'autant plus prévisible qu'elle correspond à l'individualisme des sociétés post-industrielles!

A la *Revue militaire suisse*, il faut donc s'attendre à ce que le nombre des abonnés individuels s'effondre, comme celui des abonnés collectifs de la Société cantonale vaudoise des officiers et de la Société des officiers du Valais romand.

Ce problème touchera toutes les publications militaires et entraînera des restructurations profondes du « paysage de la presse militaire ». En Suisse romande, les bulletins des sociétés cantonales d'officiers, ceux des sociétés d'armes (artilleurs, génie, etc.), ceux destinées à un public militaire très ciblé comme les fourriers, les sergents-majors, les militaires incorporés à la poste de campagne risquent fort de disparaître. Il pourrait ne subsister que deux ou trois titres de périodiques militaires romands. On peut espérer que la *RMS* soit l'un d'eux, puisque sa situation financière pourrait lui permettre

de traverser la période de tempête et de restructuration, dont il faut estimer la durée à trois ou quatre ans...

Vu le contexte économico-sociologique, il ne faut pas s'attendre à de fortes augmentations des recettes dues à la publicité: les entreprises, malgré la situation économique meilleure, se montrent de plus en plus réticentes, d'autant plus que celles que nous pourrions convaincre, sont sollicitées par les responsables des innombrables bulletins du Département de la défense qui ont des pages de publicité.

Peut-être faudra-t-il tenter, d'entente avec d'autres périodi-

ques militaires, romands, alémaniques et tessinois, de faire comprendre au Département que la nouvelle situation l'oblige à accorder une aide (sous une forme à déterminer) à la presse militaire indépendante, sous peine qu'elle disparaisse purement et simplement... Les périodiques militaires français et belges bénéficient d'un tel soutien, sinon on ne peut expliquer le volume, la qualité graphique, la quadrichromie, le papier glacé, donc le coût de production de ces revues qui ne peut être couvert par une publicité peu abondante et les abonnements.

Il faut surtout que les multiples «revues d'entreprise» du

Département de la défense cessent de concurrencer les périodiques militaires indépendants par la publicité. Il est en effet délicat, pour une entreprise travaillant avec le Département de la défense, de refuser de payer des pages de publicité à ceux qui lui passent des commandes. En revanche, on peut laisser sans réponse les demandes de la *Revue militaire suisse*.

Il faudra sans doute que la Société suisse des officiers s'investisse dans la dossier «L'Armée XXI et la presse militaire indépendante»...

**Colonel Hervé de Weck**

## Le journaliste ne sait rien, il raconte ce qui se passe

(...) Nous tenons 80% de notre connaissance des médias. Les 20% restants nous viennent de nos parents, de nos amis, de nos études, de nos livres. En moyenne. Chez vous et moi, bien sûr, le rapport s'inverse. A la télé, nous ne nous arrêtons que sur les films, et pas n'importe lesquels. Les journaux et les magazines, nous les feuilletons distraitemment, les étrangers de préférence. Mais les autres, les gens, ne savent rien de plus que ce racontent les journalistes. Pauvres gens que les gens! Car nous autres journalistes, c'est toute notre gloire, nous ne savons rien. Nous sommes mêmes payés pour ça, pour aller chez les gens qui nous apprennent des choses que nous répétons selon la loi des vases communicants. Or, c'est désormais prouvé, les gens tiennent tout leur savoir des journaux. Les journalistes ne savent rien, mais les journalistes savent. Le cercle deviendrait franchement circulaire s'il n'y avait pas les experts. Les experts ne sont pas du tout comme les journalistes, ils savent. Ils n'ont pas le choix, ils sont payés pour ça. (...) Ils savent tout, tout ce qu'ils doivent savoir, rien d'autre mais tout. Prenez un expert du Tibet occidental. Il parle et lit le tibétain occidental, met en fiches, classe, évalue, analyse sans trêve son sujet, conquiert agrégation et doctorat, jusqu'à accéder à la fonction suprême de spécialiste qui consiste à rendre aux journalistes ce qu'ils ont eux-mêmes livré depuis la nuit des temps mais qu'ils ont oublié. L'expert, c'est la mémoire perdue du journaliste, donc sa source. Il serait tout-puissant mais il n'a le droit de répondre qu'à une seule question: celle que lui pose le journaliste. (Guy Sithon, *L'Événement du jeudi*, Cité dans le *Gazette*, janvier-février 2000).